



**La coopération entre pouvoirs publics et société
civile
en France dans le domaine des patrimoines**

**Orane PROISY
Département des affaires européennes et internationales
Direction générale des patrimoines
Ministère de la culture et de la communication**

Les 1ères associations patrimoniales

- **XVIIè siècle :**
1ères académies et sociétés savantes



© <http://www.egeb.fr>

- **Révolution française :**
groupes ou sociétés libres pour « concourir au progrès des sciences, des lettres et des arts »



© <http://www.egeb.fr>

Les 1ères associations patrimoniales

1834 – création de la Société française pour la conservation des monuments

1858 – création du Comité des travaux historiques et sociétés savantes pour coordonner les activités de ces sociétés

Tournant du siècle – éclosion de nouvelles associations (tourisme, sport, loisirs, nature, ...)

Loi de 1901 – statut des « associations sans but lucratif »

- Loi 1901 sur les associations : « convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente, leurs connaissances et leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. »

Il existe 5 types d'associations :

- associations déclarées et agréées par les pouvoirs publics
- associations reconnues d'utilité publique
- associations non déclarées, sans capacité juridique
- associations déclarées possédant une capacité juridique partielle
- associations soumises au droit local (Alsace et Moselle – loi de 1908)

La plupart des associations patrimoniales sont agréées ou reconnues d'utilité publique (ministères culture / environnement / éducation nationale, ...)

Association = structure privée + missions publiques

Structures privées :

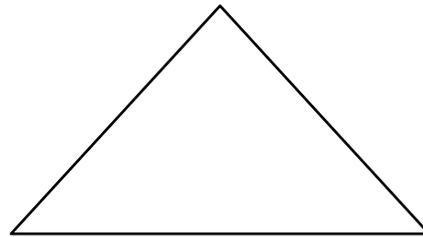
- soumises à des règles strictes de gestion
- doit trouver des ressources propres de fonctionnement

Missions publiques :

- subventionnées par les ministères, les services de l'Etat en région, ou les collectivités territoriales
- missions d'intérêt général

une loi (1901) qui entérine un droit (celui de s'associer)

Une pratique (le bénévolat)



une structure (l'association)

Elargissement du champ d'intervention des associations au XXème siècle

1901 – Société pour la Protection des Paysages de France (SPPF)



1921 – La Sauvegarde de l'Art français, une des plus anciennes associations nationales de défense du patrimoine



1924 – Demeure Historique et des sociétés d'amis de....



1945 - La Ligue urbaine et rurale : défendre la salubrité de Paris, promouvoir le développement de sa périphérie et stopper la défiguration du centre historique



1958 – Vieilles maisons françaises : défense, conservation et mise en valeur du patrimoine architectural privé



Nouveaux éléments du patrimoine

**1964 – Inventaire général des richesses nationales
par André Malraux**



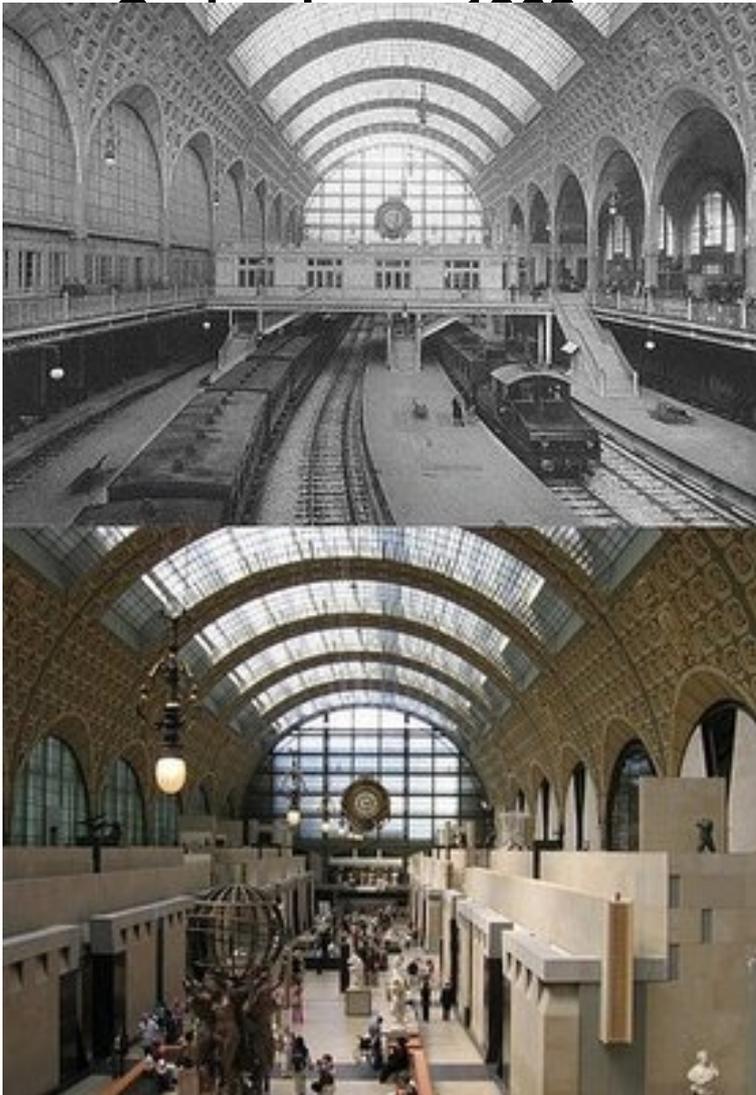
**1967 – FNASEM (Fédération nationale des associations de
sauvegarde des sites et ensembles monumentaux)**



Nouveaux éléments du patrimoine

L'architecture du XXème siècle :

sauvetage de la gare d'Orsay / classement de la villa Savoye de Le



Nouveaux éléments du patrimoine

- **Le patrimoine industriel : CILAC (Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, en 1979) pour la promotion et la protection du patrimoine de l'industrie.**

CILAC



Nouveaux éléments du patrimoine

Patrimoine
rural 1965

défense du
patrimoine
rural et de
l'architectu
re
paysanne.

**maisons
paysannes
de france**



Nouveaux éléments du patrimoine



Un réseau
d'associations
au service
du patrimoine

Les « petits » patrimoines : création en 1966 de l'Union REMPART, union d'associations (chantiers de bénévoles, stages de restauration) : chapelles, forts, prieurés, châteaux, moulins, fours à chaux, chemins de fer, jardins, forges, terrasses (protégés au titre des Monuments historiques ou simples petits patrimoines)



Nouveaux éléments du patrimoine

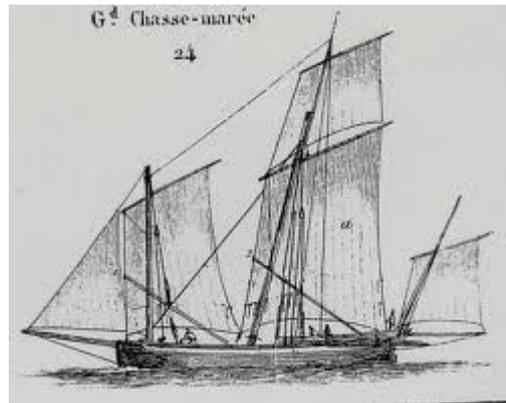
Le patrimoine naturel :

le premier parc naturel régional est créé à St.Amand Raismes dans le Nord de la France en 1968.



Nouveaux éléments du patrimoine

- **Patrimoine maritime** : mobilisation populaire et d'associations pionnières pour le sauvetage de bateaux et édifices liés à la mer



Prise de conscience patrimoniale au niveau international

- 1964 - Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, dite Charte de Venise
- **1965 - Conseil international des Monuments et des Sites (ICOMOS)**

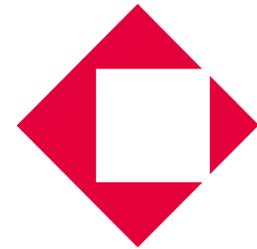


Toutes les grandes organisations non-gouvernementales internationales (**ICOM, ICOMOS, IFLA** notamment) ont une branche française établie sous la forme d'association de loi 1901.

- **1975** : « L'année européenne du patrimoine » : affirmation d'une identité culturelle commune

Associations versus politiques publiques

- 1980 Année du patrimoine – plus de 6.000 associations recensées
- Opérations de sensibilisation : journées portes ouvertes dans les monuments historiques, visitez un jardin, les classes du patrimoine
- 1996 - La Fondation du Patrimoine créée par le Ministère de la culture pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine rural non protégé : maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier, naturel...



DU
PATRIMOINE



Associations versus politiques publiques

- **2003 – loi relative au mécénat, aux associations et aux fondations** (<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Mecenat>) :
 - réduction d'impôt pour les particuliers
 - réduction d'impôt pour les entreprises et mesures incitant l'acquisition d'œuvres d'art ou de trésors nationaux
 - abattement d'impôt pour les fondations reconnues d'utilité publique



Associations versus politiques publiques

- Création du **Groupe national d'information et de concertation sur le patrimoine (G8)** par arrêté ministériel

Objectif : favoriser la concertation et les échanges entre État et associations nationales (reconnues d'utilité publique) de **sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager**

- **Consulté sur les projets de lois et textes réglementaires**
- **Participation du citoyen, via les associations, aux prises de décision qui le concernent ou qui concernent son environnement**



Associations versus politiques publiques

- **Le G8 est présidé par le ministre chargé du patrimoine** et composé des présidents des associations nationales composé actuellement de **8 associations reconnues d'utilité publique** :

Fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux (1967)



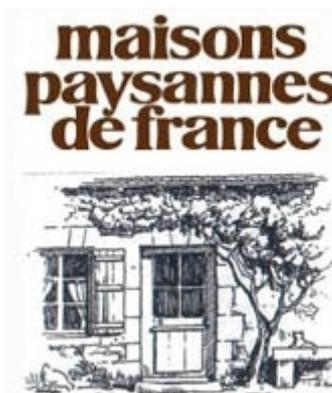
La Demeure historique (1924)



Ligue urbaine et rurale (1945)



Maisons paysannes de France (1968)



Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (1901)

Union REMPART (1966)



Un réseau d'associations au service du patrimoine

Vieilles maisons françaises (1958)



La Sauvegarde de l'Art Français (1921)



Panorama des associations patrimoniales

**Environ 18.000 associations avec une activité liée à la
sauvegarde du patrimoine**

**Organisation arborescente : associations locales, groupements régionaux
et nationaux**

De nombreuses associations sont membres de l'Alliance 3.3

Principales missions

- **Participation à l'élaboration des lois, à la gestion administrative et à la réflexion doctrinale aux côtés des pouvoirs publics** : débats autour de la politique générale et de textes spécifiques, participation aux Commissions - inscription, classement, modification des périmètres de protection, projets de travaux ou création d'œuvres d'art, mise en valeur des MH et des abords, ...
 - **Identification et connaissance** : repérer, révéler, alerter, demander la protection, réunir les connaissances nécessaires...
 - **Sensibilisation, formation et valorisation** (propriétaires, pouvoirs publics, décideurs, usagers) : organisation d'événements, publications scientifiques ou de vulgarisation, concours, éducation et formation, transmission des savoir-faire
- ▶▶ **Dialogue constant entre l'Etat et la société civile : bonne gouvernance**



Merci de votre attention,

**Orane PROISY
Département des affaires européennes et
internationales
Direction générale des patrimoines
Ministère de la culture et de la communication**